

LOGICIEL CD-ADAPCO

Conditions spécifiques au produit

Le présent amendement aux conditions spécifiques au produit logiciel CD-adapco (le présent « Amendement CDa ») constitue un amendement au Contrat entre le Client et SISW uniquement en ce qui concerne le logiciel sous licence par SISW sous les termes génériques STAR-CCM+, STAR-HPC, STAR-CD, es-ice, DARS, HEEDS, SPEED et Battery Design Studio (BDS), y compris tout logiciel complémentaire et outil de productivité d'applications pour ces produits ne permettant pas une utilisation autonome ou tout nom de successeur pouvant être sélectionné par SISW (le « Logiciel CDa »). Par conséquent, le présent Amendement CDa fait partie intégrante du Contrat et, en cas de conflit entre les conditions du présent Amendement CDa et le texte principal du Contrat, les conditions du présent Amendement CDa prévalent en ce qui concerne l'utilisation du Logiciel CDa. Le présent Amendement CDa ne s'applique pas à tout autre logiciel pour lequel le Client peut céder une licence dans le cadre du présent Contrat ou toute offre de logiciel sous forme de « software-as-a-service » fournie par SISW.

1. Définitions. Les termes en majuscule utilisés dans le présent Amendement CDa ont la signification qui leur est attribuée dans le Contrat, sauf s'ils sont définis autrement dans les présentes. Aux fins du présent Amendement CDa :
 - 1.1 « Cœur » (« Core ») désigne un processeur indépendant qui lit et exécute les instructions du programme. Une unité centrale (UC) peut contenir un ou plusieurs Cœurs (Cores).
 - 1.2 « Serveur sous licence » désigne le serveur dans lequel la clé de licence est installée tel qu'identifié par le LSDA.
 - 1.3 « Session » désigne l'utilisation du Logiciel CDa par un Utilisateur autorisé pour l'activation d'une fonction disponible dans le Logiciel CDa.
 - 1.4 « Site » désigne le(s) emplacement(s) Client physique(s) où l'utilisation du Logiciel CDa par les Utilisateurs autorisés du Client est autorisée.
2. Concession et conditions de licence.
 - 2.1 La licence concédée au Client dans le cadre du présent Contrat est limitée à un Site (« licence de Site »), à moins que le LSDA n'indique que la licence est multi-sites (« Licence multi-sites ») ou Globale multi-sites (« Licence Globale multi-Sites »). Pour la Licence de Site, le Site sera spécifié dans le LSDA ; pour la Licence multi-Sites et Globale, le Site représentera tout Site sur le Territoire. Les Sites ne peuvent être modifiés qu'avec consentement écrit préalable de la part de SISW. Les Licences multi-Sites et Globales multi-Sites sont concédées pour le Territoire tel que défini dans le Contrat. À moins qu'il n'en soit prévu autrement dans un LSDA, la licence concédée dans le cadre des présentes en ce qui concerne le Logiciel CDa doit être une Licence de Site de série d'abonnement.
 - 2.2 La clé de licence doit être installée sur un Serveur de licence physique sous le contrôle du Client. Un Utilisateur autorisé ne peut utiliser le Logiciel CDa que lorsqu'il est établi sur le Site et uniquement aux fins de l'activité du Client identifiée dans le LSDA. Sauf indication contraire dans le LSDA, les fichiers créés à l'aide du Logiciel CDa ne peuvent être traités qu'au moyen de la licence avec laquelle le fichier a été initialement généré.
3. Licences.
 - 3.1 « Licence HPC » désigne une licence qui permet à une Licence de série d'utiliser un Cœur (Core) supplémentaire. Chaque Cœur (Core) supplémentaire exige une autre Licence HPC.
 - 3.2 « Puissance à la demande » ou « POD » désigne une licence de Session de puissance à durée limitée pouvant être utilisée pour un nombre illimité de Sessions pour le nombre d'heures acheté tel que spécifié dans le LSDA. Le temps total écoulé pour chaque Session tient compte des heures achetées. Toute heure non utilisée est perdue à expiration de la Licence à durée limitée.
 - 3.3 « Session de puissance » désigne une licence qui permet à un Utilisateur autorisé d'utiliser le Logiciel CDa pour une Session unique et consécutive sur un nombre illimité de Cœurs (Cores).
 - 3.4 « Jeton de puissance » désigne un droit qui peut être acheté séparément par le Client sous un LSDA et pris en compte selon le Serveur sous licence. Les Jetons de puissance peuvent être utilisés à la discrétion du Client pour obtenir les options suivantes pendant la durée du Contrat : (i) une Licence de série limitée afin d'utiliser le Logiciel STAR-CCM+ CDa (accès aux solveurs exclus) au moment du rachat de dix Jetons de puissance ; (ii) une Licence HPC au moment du rachat d'un Jeton de puissance ; ou (iii) une licence pour activer une Session par Jeton de puissance, à condition que cette Session soit démarrée via Optimate ou HEEDS au moment du rachat d'un Jeton de puissance. Une fois le Jeton de puissance utilisé, un Jeton de puissance peut être ré-utilisé au cours de sa durée à d'autres fins,

conformément aux points (i), (ii) et (iii) ci-dessus tant que le même Jeton de puissance est utilisé simultanément pour des droits multiples sous les points (i), (ii) et (iii) ci-dessus.

- 3.5 « Licence de série » désigne une licence qui permet à un Utilisateur autorisé d'utiliser le Logiciel CDa pour une Session unique sur un Cœur (Core) unique.